



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

25 mai 2012

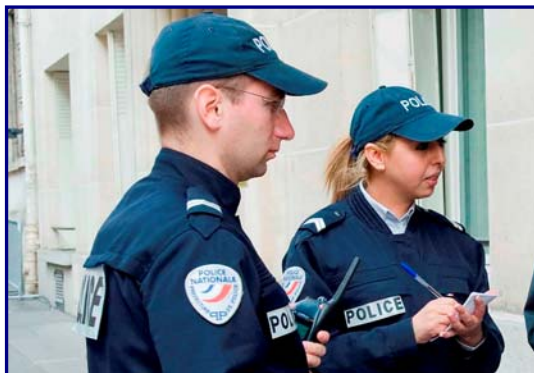
Action institutionnelle

Un Plan d'action pour l'égalité professionnelle au ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'intérieur a adopté un **Plan d'action 2011-2015 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** qui a été lancé par une instruction ministérielle du 31 octobre 2011. La mise en œuvre du plan progresse activement dans chacun des périmètres du ministère de l'Intérieur (administration générale, police nationale et gendarmerie nationale). Le plan d'action 2011-2015 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de l'Intérieur comporte **27 dispositions** qui déclinent



l'ensemble des objectifs visant à favoriser d'une part l'accès équitable des femmes aux postes d'encadrement supérieur, d'autre part l'amélioration des conditions de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle des agents ainsi que les progrès dans la connaissance de la situation des personnels et le développement des outils de suivi. Le Plan d'action prévoit des mesures concrètes et des outils précis de suivi sur **trois axes** : l'accès équitable à l'encadrement supérieur, la conciliation des vies professionnelle et familiale et l'amélioration de la connaissance et des statistiques. Il engage le ministère dans une démarche volontariste d'accès des femmes aux emplois supérieurs. Il fixe des objectifs chiffrés, et met l'accent sur la gestion individualisée des carrières et le renforcement des viviers féminins. Le plan prévoit aussi un effort particulier d'accompagnement des congés de



maternité et de veille de leurs conséquences. Il s'inscrit également dans un soutien global à la parentalité de jeunes enfants, orienté vers un partage des temps parentaux (guide de la parentalité...). Il porte une attention spécifique à la situation des familles monoparentales et des couples biactifs au ministère notamment pour l'accueil des jeunes enfants. Enfin, sont prévus, outre le développement d'indicateurs et ratios de la situation comparée des personnels, la constitution d'un réseau de référents, ainsi qu'un rapport annuel consolidé de bilan.

Attributions de la ministre des Droits des femmes

Un décret n° 2012-778 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du (sic) ministre des droits des femmes a été publié au **Journal officiel** du 25 mai. Pour l'exercice de ses attributions, la ministre des Droits des femmes a autorité sur la direction générale de la cohésion sociale, conjointement avec le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, le ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, dans la limite de leurs attributions. La ministre des Droits des femmes dispose du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales et de l'inspection générale des affaires sociales. Il dispose de la direction générale du travail, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, de la direction générale de la santé et de la direction générale de l'administration et de la fonction publique. Il peut faire appel aux services de tous les départements ministériels ainsi que des organismes qui leur sont rattachés.

Pallier l'abrogation du délit pénal de harcèlement sexuel



Sous le titre de « *Les consignes de la chancellerie pour pallier l'abrogation du délit pénal de harcèlement sexuel* », les **Actualités sociales hebdomadaires (ASH)** reviennent sur la circulaire que la chancellerie a adressée, le 10 mai, aux parquets, leur indiquant la marche à suivre pour poursuivre les procédures en cours (synthèse du 15 mai). Selon les **ASH**, le texte invite ainsi les procureurs à examiner, « *au stade des poursuites, avant saisine de la juridiction répressive* », si les faits initialement qualifiés de harcèlement sexuel peuvent être poursuivis sous d'autres qualifications (violences volontaires, le cas échéant avec préméditation, harcèlement moral si les faits ont eu lieu dans le cadre de relations professionnelles, tentative d'agression sexuelle..). Par contre, si la juridiction correctionnelle est déjà saisie et que les poursuites sont diligentées sur le

fondement de l'article 222-33 du code pénal, les parquets doivent requérir la nullité de la qualification juridique retenue, la poursuite étant désormais dépourvue de base légale. Si une requalification est envisageable, deux cas de figure sont alors possibles selon les ASH : « *si le prévenu est présent, les parquets doivent veiller à ce que les débats puissent porter sur cette nouvelle qualification et à ce qu'il soit en mesure de s'exprimer sur celle-ci. Ils doivent également veiller, ensuite, à requérir auprès du tribunal la requalification de l'infraction reprochée. Aucune relaxe ne pourra être prononcée sur la base de l'article 222-33 du code pénal, cette qualification étant « désormais inexistante* » ; second cas de figure : « *si en revanche le prévenu est absent, le parquet doit veiller à « formaliser une nouvelle poursuite pénale* » ».

Les **Actualités sociales hebdomadaires** expliquent que la chancellerie relève par ailleurs que les sages ne se sont pas prononcés sur la conformité à la constitution de l'infraction de harcèlement sexuel prévue par les articles L. 1153-1 et L. 1155-2 du code du travail (voir ci-dessous lutte contre les violences). Dans l'attente d'une éventuelle question prioritaire de constitutionnalité ou d'une intervention du législateur, elle est donc toujours en vigueur. Et lorsque le juge d'instruction ou la juridiction correctionnelle sont déjà saisis sur le fondement de ces articles, la nullité de la qualification juridique ne pourra donc pas être constatée dès lors que ces dispositions ne sont pas formellement abrogées. Pour autant, le ministère de la Justice recommande aux procureurs de ne pas recourir à l'incrimination issue de la combinaison de ces deux articles du code du travail, qui n'est pas rédigée de manière plus précise que le texte de l'article 222-33 du code pénal. Ainsi, « *dans un souci de sécurité juridique, il sera donc opportun de privilégier les poursuites sous d'autres qualifications* ». Enfin, la circulaire souligne que la décision du Conseil constitutionnel n'a « *aucune incidence sur l'aspect non pénal de la question (principe de la prohibition du harcèlement, interdiction de licencier celui qui refuse du harcèlement ou qui témoigne, faute disciplinaire, obligation de surveillance [...] prévus par le code du travail)* ».

Nous continuons la publication des portraits des femmes ministres avec ceux de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique. Suite et fin dans la prochaine synthèse.

Cécile DUFLOT, Egalité des territoires et Logement

Née en 1975 à Villeneuve-Saint-Georges, Cécile Duflot est titulaire d'un DEA de géographie et diplômée de l'ESSEC en urbanisme en 2000. En parallèle de ses études elle a été écrivaine public à la prison de la Santé avec le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI). Elle a ensuite exercé dans un groupe immobilier spécialisé dans le logement social à Créteil. Cécile Duflot adhère au parti des Verts en 2001 et entre en 2003 à sa direction. Le 16 novembre 2006, elle est élue secrétaire nationale des Verts. Elle devient alors la plus jeune secrétaire nationale des Verts. En 2008, elle devient maire-adjointe de Villeneuve-Saint-Georges. En 2010, elle est élue conseillère régionale d'Ile-de-France. Après avoir mené la fusion Europe Ecologie/Les Verts elle est élue en juin 2011 Secrétaire nationale du nouveau mouvement, Europe Ecologie-Les Verts (EELV). Aux élections législatives de juin 2012, Cécile Duflot sera la candidate du rassemblement de la gauche et des écologistes, dans la 6e circonscription de Paris.



Nicole BRICQ, Ecologie, Développement durable et Energie



Nicole Bricq, née le 10 juin 1947, elle est titulaire d'une maîtrise en droit privé. Spécialiste des finances publiques et de la fiscalité, elle est également engagée de longue date dans la défense de l'environnement et partie prenante de la transition écologique. Membre du parti socialiste, conseillère régionale d'Ile-de-France en 1986, députée de la Seine-et-Marne en 1997, elle est l'auteur d'un rapport sur la fiscalité écologique. Elle a exercé les fonctions de conseillère technique au sein du cabinet du ministre de la Défense puis au cabinet du ministre de l'Environnement. En 1999, elle effectue une mission pour le Premier ministre sur la transposition de la directive relative au marché du gaz. Elle a également travaillé sur les risques industriels, suite à la tragédie d'AZF et est l'auteur en 2003 d'une proposition de loi sur la réforme du régime des catastrophes naturelles. Elle participe à la fondation de l'association « Respire » pour faire des propositions concrètes en faveur du Développement durable. Depuis septembre 2004, elle est sénatrice de Seine et Marne. Elle siège à la commission des Finances, avant d'être élue vice-présidente en octobre 2008, puis rapporteure générale en octobre 2011.

Geneviève FIORASO, Enseignement supérieur et Recherche

Geneviève Fioraso est née le 10 octobre 1954. Elle commence sa carrière comme enseignante d'anglais et d'économie dans une zone d'éducation prioritaire puis au GRETA auprès de jeunes en difficulté. En 1979, elle quitte l'enseignement et devient chargée d'information et responsable de la documentation. Membre du parti socialiste, elle a été adjointe au Maire de Grenoble chargée de l'université, de la recherche, de l'économie et des relations internationales après avoir été adjointe à l'économie, à l'innovation, au commerce et à l'artisanat. Elle a été également 1re vice-présidente de la Métro, la communauté d'agglomération de Grenoble, chargée du développement économique. Depuis 2003 elle était PDG de la Sem Minatec Entreprises, plateforme de valorisation industrielle du campus d'innovation Minatec, dédié aux micro et nanotechnologies. Députée de la première circonscription de l'Isère depuis juin 2007 elle a été membre de l'équipe de campagne de François Hollande en charge de l'innovation, dans le Pacte Productif.



Marylise LEBRANCHU, Réforme de l'Etat, Décentralisation et Fonction publique

Marylise LEBRANCHU est née le 25 avril 1947. Marylise LEBRANCHU est membre du parti socialiste et députée de la 4e circonscription du Finistère et membre de la commission de la défense. Originaire de Bretagne, où elle a mené sa vie professionnelle, dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle a été élue conseillère régionale de Bretagne en 1986, puis maire de Morlaix en 1995. En 1997, elle est élue députée du Finistère. Elle est nommée par Lionel JOSPIN, Premier Ministre, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation. Elle est nommée Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en 2000. Elle a été 1ère vice-présidente de la Région Bretagne de 2004 à 2010 où elle siège comme conseillère régionale depuis mars 2010. Elle est également membre du Bureau national du Parti Socialiste. Marylise LEBRANCHU est présidente de la Fédération des élus socialistes et républicains depuis juin 2010.



Communiqué du Premier ministre pour la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie (synthèses des 15 et 22 mai) le **Premier ministre** a réaffirmé, dans un communiqué diffusé le 17 mai, l'engagement du Gouvernement contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation ou de l'identité de genre. Le Gouvernement est déterminé à faire reculer les préjugés et à mettre un terme aux discriminations et aux violences. Il mettra en œuvre l'engagement du président de la République d'ouvrir le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels.

Prise en charge médicale et sociale des personnes trans et de transsexualisme

Sous le titre « *Prise en charge du transsexualisme. L'IGAS tente de déminer un dialogue devenu difficile* », **Le Quotidien du Médecin** du 23 mai signale la publication du rapport de l'**Inspection générale des affaires sociales** sur l'« Evaluation des conditions de prise en charge médicale et sociale des personnes trans et de transsexualisme ». Le quotidien médical souligne que l'IGAS « *prend acte de la difficulté du sujet, parlant même de « champ de mines »* ». Selon le journal, l'Inspection recommande « *l'instauration d'un dialogue et d'une concertation avec tous les acteurs concernés, personnes trans, associations et professionnels de santé* ».

[Télécharger le rapport sur le site de la Documentation française](#)

Le Sénat veut combler au plus vite le vide juridique sur le harcèlement sexuel

Dès l'annonce de l'invalidation par le **Conseil constitutionnel** de la législation réprimant le harcèlement sexuel, le Sénat a réagi à cette situation moralement inacceptable par la création d'un **groupe de travail**. Constitué à l'initiative de la commission des Lois, de celle des Affaires sociales ainsi que la délégation aux Droits des femmes, ce groupe a été formé le 23 mai et commencera ses auditions dès la semaine prochaine à un rythme accéléré. Ce groupe de travail, d'une vingtaine de membres, a été composé avec le souci d'assurer à la fois une représentation équilibrée des différents groupes politiques du Sénat ainsi que des deux commissions et de la délégation concernées. Il sera présidé par leurs trois présidents respectifs : Jean-Pierre SUEUR pour la commission des Lois, Annie DAVID pour la commission des Affaires sociales et Brigitte GONTHIER-MAURIN pour la délégation aux Droits des Femmes. Il entendra l'ensemble des parties concernées : associations de défense des droits des femmes, magistrats, partenaires sociaux, avocats ou spécialistes de droit européen, dans l'objectif de préparer l'examen rapide, par le Sénat, des différents textes législatifs déjà déposés ou susceptibles de l'être. Ces textes pourraient alors être inscrits à l'ordre du jour de la séance publique dans les meilleurs délais possibles. Des entretiens avec les sénatrices Annie DAVID, Brigitte GONTHIER-MAURIN et le sénateur Jean-Pierre SUEUR ont été mis en ligne sur le site du Sénat.

[Visionner les entretiens sur le site du Sénat](#)

« 40 % de femmes candidates aux élections législatives : un recul de la parité ! »

« Combien de temps les femmes seront-elles encore les variables d'ajustement des stratégies politiques ? » se demande l'**Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes** (OPFH) dans un communiqué diffusé le 23 mai. « D'autres scénarii sont possibles pour une parité réelle. Les membres de l'OPFH, grâce à la consultation d'expert-e-s (associatifs, universitaires, etc.), ont des recommandations concrètes à proposer aux prochains gouvernements et parlementaires ».

[Lire le communiqué sur le site de l'Observatoire de la parité](#)

Ecart salarial femmes/hommes : le Parlement européen veut des sanctions plus sévères

Le **Parlement européen** presse la **Commission européenne** de proposer des mesures pour améliorer la législation existante visant à combler l'écart de salaire entre femmes et hommes, y compris des sanctions plus strictes contre les employeurs, dans une résolution votée jeudi 24 mai. La demande de proposition législative souligne que l'écart salarial entre les femmes et les hommes est encore en moyenne de 16,4 % dans l'UE et qu'il s'est même élargi dans certains États membres.

[Retrouver l'information sur le site du Parlement européen](#)

Le Parlement européen condamne les lois et la violence homophobes en Europe

Les Etats membres de l'**Union européenne** devraient montrer l'exemple dans la lutte contre l'homophobie, affirme le **Parlement européen** dans une résolution adoptée par une importante majorité ce jeudi. Les députés condamnent les lois et la violence homophobes dans les pays européens et appellent les États membres à envisager d'autoriser la cohabitation, le partenariat enregistré ou le mariage pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT).

[Lire le communiqué sur le site du Parlement européen](#)

Rapport sur les femmes en Turquie a l'horizon 2020

La **Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres** du **Parlement européen** a publié un rapport sur les femmes en Turquie a l'horizon 2020 (Rapporteuse : Emine BOZKURT). Le rapport signale en particulier que la violence contre les femmes est un des problèmes les plus urgents en Turquie. Deux ou trois femmes sont tuées chaque jour par leur conjoint, leur compagnon, un membre de leur famille ou un ex-conjoint.

[Retrouver le rapport sur le site du Parlement européen](#)

OCDE : s'attaquer aux inégalités hommes-femmes pour stimuler la croissance

Lutter contre les obstacles à l'égalité des sexes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat engendrerait de nouvelles sources de croissance économique et contribuerait à une meilleure utilisation des compétences de chacun, selon un nouveau rapport de l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE). Ce rapport, qui sera examiné par les Ministres présents à la Réunion ministérielle de l'OCDE se tenant cette semaine à Paris, analyse les causes des inégalités persistantes dans ce domaine, et préconise des mesures que les gouvernements pourraient prendre pour rééquilibrer la situation.

[Lire l'information sur le site de l'OCDE](#)



Egalité dans la vie professionnelle

Attitudes et comportements des entreprises en matière d'égalité professionnelle

Le 15 mai l'**Association pour l'emploi des cadres (APEC)** a publié une étude intitulée « Attitudes et comportements des entreprises en matière d'égalité professionnelle ». « *Les entreprises se sont-elles réellement approprié la loi pour agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ? Quels sont les freins et les leviers ?* » sont les questions posées par l'APEC qui a mené pour y répondre une vaste enquête en février 2012. Sous le titre « *Les cinq manières de traiter l'égalité professionnelle* », **Entreprise & carrières** du 22 mai explique que l'agence publie une véritable typologie des pratiques des entreprises, « *entre postures et actions* ». A l'occasion de la sortie de l'étude, Marie-Françoise LEFLON, Présidente de l'APEC, affirme : « *même si les pratiques RH en faveur de l'égalité femmes-hommes progressent, de nombreux stéréotypes persistent et les actions menées ne s'inscrivent pas assez dans la durée. Aujourd'hui, les entreprises devraient pourtant prendre pleinement conscience que cette question est non seulement une obligation légale, mais aussi une priorité dans des domaines aussi variés que le recrutement, l'évolution professionnelle ou la rémunération, parce qu'elle est source de richesse et de créativité pour l'entreprise* ».



[Retrouver le dossier de presse et l'étude sur le site de l'APEC](#)

Les femmes toujours minoritaires dans les CA des OPCA

L'info formation du 16 mars consacre sa une et quatre pages à la parité dans les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). L'hebdomadaire spécialisé indique que les femmes sont toujours minoritaires dans les conseils d'administration des OPCA. « *Les réformes passent, le rôle des femmes dans la gouvernance des OPCA demeure réduit à al portion congrue* » explique le journal qui souligne même que « *depuis la réforme des OPCA, la parité a encore baissé aux postes de directeurs* ». Un constat, à nuancer selon les secteurs, partagé par les partenaires sociaux qui semblent décidé « *à prendre le taureau par les cornes* ». Le magazine fait aussi le point sur les 40 ans du **Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)** (synthèses des 21 février et 23 mars), la place des femmes dans les organismes de formation et les insuffisances de la négociation collective dénoncées par les organisations syndicales notamment par la CGT. En ce qui concerne la parité dans les OPCA, **L'info** souligne qu'il s'agit « *d'une volonté politique* » et qu'il reste... « *une importante marge de progrès* ».

Les entreprises de propreté renforcent l'égalité entre les femmes et les hommes

Le 14 mars, la **Fédération des entreprises de propreté (FEP)** et l'ensemble des fédérations syndicales de salariés ont ratifié un accord unanime consacré à l'égalité professionnelle. Selon cet accord, la branche se fixe comme objectif de réduire les écarts salariaux entre hommes et femmes, en augmentant la part de ces dernières dans la population des agents qualifiés, très qualifiés, agents de maîtrise et cadres. L'accord rappelle que, afin de réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification, les femmes agents de service sont désignées comme « *public prioritaire majeur* » depuis l'accord de branche du 4 novembre 2010. Aussi, afin d'assurer au mieux la mixité dans l'accès à la formation, toute décision de refus ou de report de formation (CIF, DIF, congé de bilan de compétences, etc.) devra être motivée (**Liaisons sociales** du 24 mai).



Les clichés sexistes dans l'entreprise

« L'homme est un leader, la femme, une assistante. Des stéréotypes qui courent toujours dans l'entreprise, à en croire une étude réalisée par l'IMS (**Entreprendre pour la cité**, l'étude n'est pas encore en ligne NDR) auprès de 1 200 managers de 9 entreprises et rendue publique jeudi » annonce **20 Minutes** le 25 mai. « La moitié des sondés estime que les compétences professionnelles varient selon le sexe ». « Les hommes seraient dotés d'une intelligence cartésienne, d'un sens de l'action et de la négociation alors que les femmes seraient créatives, intuitives, rigoureuses, multitâches et organisées », souligne Patrick SCHARNITZKY, docteur en psychologie sociale, pour le quotidien gratuit qui résume avec le spécialiste : « des clichés qui ont une réelle incidence sur l'évolution des femmes dans l'entreprise car elles ont tendance à moins se projeter sur des postes à responsabilités et ne sont généralement pas identifiées comme des leaders par les hommes ». D'ailleurs, selon **20 Minutes**, pour plus de la moitié des sondés, celles qui réussissent à gravir les échelons finiraient par se masculiniser. Et de conclure sur la « seule lueur d'espoir : l'étude montre que plus les équipes sont mixtes, plus on déconstruit les stéréotypes. Avis aux recruteurs... » (Illustration : campagne du Laboratoire de l'égalité).



« Un MBA parce qu'elles le valent bien ! »

« MBA, ce qu'il faut savoir », **Le Monde** consacre son cahier « Sup universités et grandes écoles » du 24 mai à ce diplôme « devenu un sésame que les recruteurs s'arrachent » et au sein duquel les femmes se font leur place. La répartition par sexe des étudiant-es en MBA est en effet maintenant de 40 % de femmes pour 60 % d'hommes (chiffres 2011). Sous le titre de « Un MBA parce qu'elles le valent bien ! » le quotidien souligne que « bien que les femmes ne comptent encore que pour un quart des effectifs dans les Executive MBA, elles se font peu à peu une place dans ces formations prestigieuses ».

Les nouveaux visages féminins des conseils d'administration

« Une quinzaine de femmes ont été élues pour leurs premiers mandats dans le conseil d'une société du SBF 120 », rapportent **Les Echos** du 25 mai, consacrant une pleine page aux « nouveaux visages féminins des conseils d'administration ». Parmi ces « brebis à cinq pattes » qui « apportent du sang neuf à des organes de gouvernance en quête de diversité » le quotidien dresse les portraits de Françoise BROUGHER (« une californienne chez Sodexo »), Nathalie ANDRIEUX (« un « miroir » pour Lagardère »), Diaa EL YAACOUBI (« un entrepreneur (SIC !) chez Ingenico ») (photo ci-contre), et Louise FRECHETTE (« du social chez Essilor »). Dans un encadré le quotidien économique évoque les actions de **La Barbe** qui « s'invite aux assemblées générales » et indique que le 24 mai les féministes « ont réussi à investir pendant une minute en trente secondes le podium de l'AG d'EDF pour s'insurger contre « ces hommes éclairés au service des hommes » détournant le slogan de l'électricien ». Une information également reprise dans **Le Parisien** du 25 mai.



Etats-Unis : les hommes se tournent vers les métiers de femme

Le **New York Times** dans le traditionnel supplément du **Figaro** (25 mai), a décelé des « révolutions silencieuses du travail » outre-Atlantique. Parmi elle le quotidien évoque « Les hommes (qui) se tournent vers les métiers de femme », ce que l'on a déjà appelé là bas des carrières à « col rose » (en référence au « col bleu » ou « col blanc » des ouvriers ou des cadres NDR). Le journal a rencontré des enseignants d'école élémentaire ou des informaticiens reconvertis en infirmiers et fait le parallèle entre l'évolution de la répartition des tâches ménagères au sein des couples étatsuniens.

Parité politique

Une « Madame Afrique » à l'Élysée ?

Selon **Le Figaro** du 17 mai, le « Monsieur Afrique » de François HOLLANDE serait une femme. En effet selon le journal, le poste de conseiller Afrique auprès du président de la République devrait revenir à la diplomate, l'actuelle consule générale de France au Québec, Hélène LE GAL. Le quotidien indiquait également le nom d'Elisabeth BARBIER, directrice Afrique du Quai d'Orsay.

Le gouvernement paritaire fait couler de l'encre

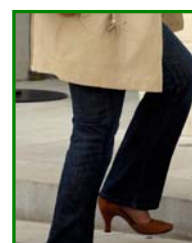
Dans son billet publié le 24 mai dans **Le Point**, Patrick BESSON évoque la parité du nouveau gouvernement, avec des termes plutôt équivoques (« *la parité ça fait un peu partouze straight* », etc.) soulevant une nouvelle polémique. Début décembre, le journaliste avait déjà fait parler de lui en se moquant de l'accent d'Eva JOLY dans une de ses chroniques. On signalera aussi les quatre pages du **Nouvel Observateur** : « *Un président dans la cité des femmes* ». L'hebdomadaire voit là l'« *histoire d'une mutation tranquille* » et explique que « *patron de parti, puis candidat, François Hollande gouvernait avec des hommes* » et que « *le voilà désormais champion d'égalité des sexes dans la répartition des ministères* ».

Pour l'Assemblée des femmes, la parité ne va pas encore de soi, elle se conquiert

Le 23 mai, l'**Assemblée des femmes** a diffusé un communiqué, signé par Yvette ROUDY, présidente d'honneur fondatrice, et de Danielle BOUSQUET, présidente, relatif à la parité. A propos du gouvernement paritaire, l'**Assemblée des femmes** considère que « *cette nouvelle étape est une première étape* », mais souligne que « *le partage à égalité du pouvoir, de tout le pouvoir, prendra du temps nous le savons. Qu'en est-il notamment de la parité là où le pouvoir se niche dans l'ombre : cabinets ministériels, nominations dans toutes les grandes instances de la République, présidences de commissions au Parlement... ? C'est la question qui nous préoccupe* » écrivent les signataires. Et de conclure « *en 2012, il y aura globalement moins de femmes candidates aux législatives qu'en 2007, respectivement 40 % contre près de 42 %. 20 ans après que nous ayons initié le combat pour la parité en France, c'est une preuve supplémentaire qu'il fait encore face à de sérieuses résistances. La parité ne va pas encore de soi, elle se conquiert* ». Signalons **Le Monde** du 24 mai qui se demande « *qui ne respecte pas la parité et à quel prix ?* » et **Le Parisien** qui consacre un article de son édition du 25 mai aux « *bons et mauvais élèves de la parité* ».

Du pantalon de Michèle ALLIOT-MARIE au blue-jean de Cécile DUFLLOT...

Deux anciennes femmes ministres qui ont eu en charge les droits des femmes et l'égalité, se sont exprimées sur « l'affaire » du blue-jean de Cécile DUFLLOT. Nadine MORANO s'est offusquée de la présence de la nouvelle ministre en blue-jean lors de son premier conseil des ministres, la traitant de « *dilettante* », Roselyne BACHELOT-Narquin de son côté, plus subtile, n'y a pas trouvé à redire « *si le pantalon en question a été fabriqué en France* »... La polémique est reprise dans la presse internationale et, en France, plusieurs journaux évoquent cette « *affaire* » et font le rapprochement avec l'anecdote raconté par Christine BARD dans son « *Histoire politique du pantalon* » (synthèses des 20 août, 3 et 14 septembre 2010) : « *un jour de 1972, une conseillère d'Edgar FAURE, ministre des affaires sociales, déboula à l'Assemblée nationale pour lui porter un message. Elle avait 26 ans et s'appelait Michèle ALLIOT-MARIE. Les huissiers, choqués par sa tenue, voulurent l'empêcher de pénétrer dans l'hémicycle : "Si c'est mon pantalon qui vous gêne, je l'enlève dans les plus brefs délais !", lança alors la jeune femme aux gardiens du temple démocratique, avant de leur passer fièrement sous le nez* »...



Eric ZEMMOUR accuse Christiane TAUBIRA de s'en prendre aux hommes blancs

Sur l'antenne de **RTL**, l'éditorialiste Eric ZEMMOUR s'en est pris le 23 mai à l'action de la nouvelle ministre de la Justice, Christiane TAUBIRA, qu'il accuse « d'angélisme, de communautarisme », et qui, selon lui, « s'apprête à rétablir une loi sur le harcèlement sexuel visant les hommes blancs ». « Elle s'est émue de la souffrance des victimes, et a promis de pourchasser leurs bourreaux, d'être dure avec le crime et les criminels » a-t-il expliqué. « Le crime : c'est le harcèlement sexuel et les criminels, ce sont les hommes. La harceuse sexuelle est une espèce encore rare, et les plaintes d'hommes, plus encore. Mais interdit de rire, trêve de gaudriole (...) ce crime doit retrouver le chemin du code pénal, d'où le Conseil constitutionnel l'a sorti inconsidérément, et les harceleurs le chemin de la prison ». On ne commente pas. On signale que **Libération** le 24 mai voit « à gauche », une « solidarité féminine pour Taubira ».



Egalité dans la vie personnelle et sociale

Boîte : « la tête et les poings »

Sous le titre « *La tête et les poings* », **Elle** du 18 mai dresse le « portrait d'une battante », celui de Sarah OURAHMOUNE (photo). « Elle est championne de boxe et rêve des JO » indique l'hebdomadaire qui souligne qu'elle est aussi étudiante à Sciences-Po. Les clichés sexistes et les difficultés rencontrées au début, le journal retrace la carrière de cette boxeuse « exceptionnelle » au « parcours exemplaire ». On en profite pour annoncer le combat entre Anne-Sophie MATHIS et Holly HOLM qui s'affrontent à nouveau, le 15 juin à Albuquerque (USA) sur la Route 66, pour les titres IBA et WBF. « Un combat exceptionnel pour la plus titrée des boxeuses françaises qui se prépare comme jamais » souligne **Sportiva Info** dans une dépêche du 23 mai.



Sport et religion : les instances sportives internationales mises en cause

La **Ligue du droit international des femmes**, **Femix' Sports** et la **Coordination française pour le Lobby Européen des femmes** ont diffusé un communiqué le 29 mars pour s'inquiéter une nouvelle fois de l'influence de la religion dans le sport. En effet, selon les associations, « *La Fédération Internationale de Volley-ball en appelle aux traditions et à la religion !* ». Les signataires applaudissent « la décision de la FIVB d'abroger la règle très contestée obligeant les joueuses de beach-volley à porter des bikinis » les permettant de « de porter des shorts et même des tee-shirts de compétition » mais sont choquées par les raisons invoquées par la FIVB pour abroger la règle précédente : « nous avons ajouté une possibilité (les shorts et les tee-shirts de compétition) afin de répondre à des motifs religieux ou culturels » ! Et de rappeler que le 3 mars dernier c'était l'International Football Association Board (IFAB), organisme ayant autorité en matière de règles du football, qui décidait de lever l'interdiction du port du hijab sur les terrains de foot sous prétexte que le hijab islamique n'était « pas un signe religieux mais culturel » (synthèses des 20 et 23 mars). « Faut-il en conclure que les instances sportives internationales sont devenues les courroies de transmission des valeurs religieuses et culturelles ? Où est passée la neutralité du sport et le respect des sportives ? » se questionnent les associations. Signalons à cette occasion la tribune parue dans **Libération** du 10 avril « *Les femmes le sport et le bikini* » dans laquelle Vincent CHAUDEL et Maxime LEBLANC, respectivement vice-président et chargé de projets européens du think tank « Sports et citoyenneté », qui estiment que les décisions de FIVB « semblent avoir ouvert une brèche dans la neutralité et la laïcité du sport ». « *Beach Volley, cachez ces fesses* » titrait finement **Le Parisien** le 29 mars regrettant que cette obligation de porter le bikini disparaisse car elle faisait du beach-volley « le sport le plus sexy du monde »...

Attaques contre la contraception et l'avortement aux Etats-Unis

La Croix du 23 mai rapporte que 43 institutions catholiques américaines, parmi lesquelles des diocèses mais aussi des hôpitaux et des universités, ont déposé lundi des plaintes contre la directive du gouvernement OBAMA qui « *obligera tous les établissements à rembourser les frais de contraception et d'avortement* ».



Lutte contre les violences

« Le harcèlement sexuel a-t-il totalement disparu ? »

Marie HAUTEFORT souligne dans son billet des **Echos** du 24 mai que le harcèlement sexuel n'a pas « *totalement disparu* » car si l'article L.222-33 du Code pénal a été abrogé, l'article du Code du Travail qui le définit (L. 1153-1) « *reste en vigueur* » mais il « *n'est guère plus précis que feu l'article 222-33 du Code pénal* ». « *S'il faisait demain l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité, peut-être pourrait-il être néanmoins sauvé par les éclaircissements de la jurisprudence* », écrit la journaliste, « *le Conseil constitutionnel ayant indiqué dans ses « Cahiers » qu'« une infraction qui ne serait pas définie dans un texte de manière claire et précise, ou ne serait pas explicitée, peut ne pas entraîner d'inconstitutionnalité si d'autres textes du même domaine ou la jurisprudence ont apporté les éclaircissements permettant de pallier les lacunes du texte contesté* » ».

« Dépénaliser le racolage c'est urgent ! »

Dans une tribune publiée par **Le Monde** du 24 mai sous le titre « *Dépénaliser le racolage c'est urgent !* », Thierry SCHAFFAUSER, « *travailleur du sexe* » et cofondateur du **Syndicat du travail sexuel** (STRASS), estime que « *la pénalisation n'a pas permis de lutter contre la traite des êtres humains* ». « *Au contraire* », il dénonce un « *bilan dramatique* ».

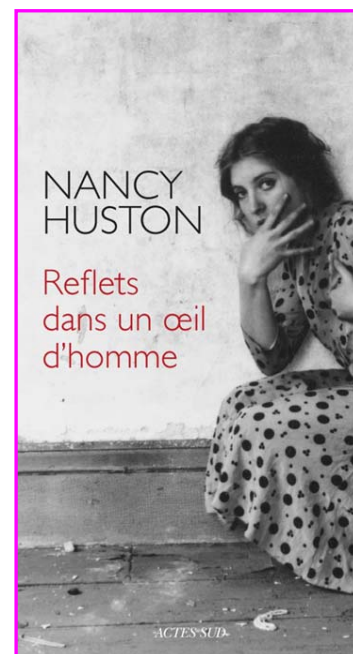
« Travailleuses du sexe version abattage »

« *Les clients défilent dans ces hôtels de passe pour à peine plus de 1 euro* », **Courrier international** du 24 mai publie un reportage d'un journal de Canton sur « *le sous-prolétariat de la prostitution, au fin fond d'une province chinoise* ». En marge de l'article le « *Mot de la semaine* » de « *Courrier* » est « *jinu* », prostituée en chinois. L'hebdomadaire rappelle que si « *la prostitution est sans doute l'un des phénomènes les mieux partagés dans le monde et dans le temps (...)* l'avènement de la Chine communiste avait mis fin à cette forme de négoce ». « *La propagande, ainsi qu'une bonne partie de l'opinion publique mondiale, avait fait l'éloge de ce progrès en saluant la performance du président Mao en faveur de la libération des femmes* » souligne **Courrier international** qui raconte le terrible retour en arrière. (Illustration : « *jinu* » calligraphie d'Hélène Ho).



HUSTON ? Nous avons un problème...

« Et si nous étions des primates comme les autres ? Des femelles prêtes à tout pour exciter des mâles programmés, eux, pour être réactifs à nos efforts, au sens propre comme au sens figuré », voilà ce qu'on peut lire dans **Elle** du 18 mai sous le titre (entre guillemet) de « *On naît femme, on ne le devient pas* ». L'hebdomadaire a rencontré Nancy HUSTON à l'occasion de la sortie de son nouveau livre « Reflets dans un œil d'homme » chez **Actes Sud**. Selon **Elle**, « *l'écrivaine franco-canadienne prend le contre pied de certains féministes : non, le sexe n'est pas une construction sociale* ». Même son de cloche pour **L'Express** qui annonce un « *pavé dans la mare féministe* ». « *A contre-courant du politiquement correct, Nancy Huston revendique les différences entre les sexes* » explique l'hebdomadaire qui caricature au passage « *les militantes d'associations telles qu'Osez le féminisme ! qui relie la domination masculine à un grand complot des hommes contre les femmes* ». Moins provocateur, le résumé de l'éditeur souligne que « *Nancy HUSTON convoque sa propre expérience comme celle d'artistes qui l'entourent pour analyser avec beaucoup de finesse toutes les influences qui, sournoisement comme au grand jour, façonnent la femme contemporaine* ». Au sujet de cet



ouvrage on lira avec intérêt le carnet de Mona CHOLLET sur le site Périphéries. Sous le titre « *Des paradis vraiment bizarres* », la journaliste, qui avait participé à un colloque sur la coquetterie avec Nancy HUSTON, explique qu'elle s'était décidée alors à écrire « *Beauté fatale* » (synthèse du 16 février). « *Nancy HUSTON, elle, a prolongé sa réflexion dans un livre (...)* », explique Mona CHOLLET. « *Malheureusement, à la lecture, la perplexité qu'on avait ressentie en l'écoutant ce jour-là se change en consternation* ». « *Au soin obsessionnel apporté par les femmes à leur apparence, elle fournit une explication : la nature. Le livre se présente comme une charge contre la théorie du genre, accusée de nier la part de déterminisme biologique qui façonne les comportements sexuels respectifs des hommes et des femmes* »...

[Lire la suite du texte de Mona CHOLLET sur Périphéries](#)

Agenda

« Femmes en armes, violence des femmes ? »



« *Traditionnellement, l'usage des armes est réservé aux hommes. Rares sont les sociétés qui tolèrent les femmes guerrières, et encore leurs fonctions sont-elles toujours strictement contrôlées et limitées. Pourtant, de tout temps, des femmes ont choisi de s'engager dans des combats révolutionnaires et des guerres, par engagement idéologique, par envie de se battre, ou encore pour sortir des cadres étroits réservés aux femmes et accéder à des territoires réservés aux hommes* »... Le prochain Café de l'**Institut Emilie du Châtelet** se tiendra le mardi 29 mai à 19 heures à au restaurant La Baleine au Jardin des Plantes à Paris sur le thème « Femmes en armes, violence des femmes ? ». Les échanges interviendront à partir des témoignages de Elodie JAUNEAU (historienne, ancienne allocataire de l'IEC), Danielle MICHEL-CHICH (traductrice, journaliste et écrivaine) et Moïra SAUVAGE (journaliste et écrivaine).

[Pour en savoir plus sur le site de l'IEC](#)

Première réunion du Club « Féminisme et handicap »

Pour aider ses membres à mieux prendre en considération les attentes des femmes en situation de handicap, le **Centre Hubertine Auclert** et l'association **Femmes pour le dire femmes pour agir** (FDFA) lancent un nouveau groupe de travail : le Club féminisme et handicap. La première réunion se tiendra **le mercredi 30 mai** au **Centre Hubertine Auclert** à Paris. Les objectifs de ce groupe de travail sont « *mieux connaître la situation des femmes en situation de handicap ; faire évoluer les représentations sur les handicaps physiques et psychiques* » ; « *réfléchir à la manière de prendre en compte les besoins des femmes en situation de handicap dans les actions de terrain et dans les revendications pour les droits des femmes et pour l'égalité F/H* » ; « *encourager la participation des femmes en situation de handicap dans les associations féministes* » « *identifier et diffuser des bonnes pratiques auprès des actrices et acteurs concernés : associations, syndicats, collectivités locales, services de l'Etat* ».



[Pour en savoir plus du le Club Féminisme et handicap](#)

L'intérêt de l'histoire ancienne pour la recherche actuelle sur le genre

L'**Institut Emilie du Châtelet** organise la prochaine séance de son cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » **le samedi 2 juin** à Paris autour de Sandra BOEHRINGER et Violaine SEBILLOTTE CUCHET, historiennes de l'Antiquité qui exposeront l'intérêt de l'histoire ancienne pour la recherche actuelle sur le genre, les identités et la sexualité. Une table ronde sera ensuite animée par Laurie LAUFER (psychanalyste, université Paris Diderot).

[Pour en savoir plus sur le site de l'IEC](#)

« Migrantes et mobilisées » : un débat des Cahiers du genre

Les Cahiers du Genre organisent un débat autour du n° 51/2011 « Migrantes et mobilisées » (synthèse du 23 décembre 2011). Le débat aura lieu au CNRS **le mardi 5 juin** après midi. Plusieurs thèmes seront abordés au cours des travaux : « Visibilité/invisibilité des femmes immigrées », « Genre et immigration, le cas de l'Italie », « Prix du passage de l'invisibilité à la visibilité » et « Variations des formes de mobilisations féminines ». On signalera à l'occasion la belle version entièrement rénovée du site des **Cahiers du genre**.

[Pour en savoir, plus sur le site des Cahiers du Genre](#)



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>